



# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 11 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 mars 2022. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- d'augmenter les taux communaux des impôts directs locaux,
- de mobiliser le maximum de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, et d'autres partenaires financiers, chaque fois que cela est possible.

#### I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2022, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de 7 404 514.00€

#### B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2021	BP 2022
11 – Charges à caractère général	1 824 900.00 €	1 861 398.00€
12 – Charges de personnel	3 927 765.00 €	4 046 500.00€
014 – Atténuation de produits	275 000.00 €	269 501.00€
65 – Autres charges de gestion	656 235.00 €	742 507.00€
66 – Charges financières	71 441.00 €	66 300.00€
67 – Charges exceptionnelles	4 630.00 €	5 021.00€
68 – Dotations provisions	1 000.00 €	1 000.00€
022 – Dépenses imprévues	8 550.00 €	122 287.00€
A = Total dépenses réelles	6 769 521.00 €	7 114 514.00 €
0.23 – Virement en investissement	588 762.00 €	0.00€
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	275 210.00 €	290 000.00€
B = Total dépenses d'ordre	863 972.00 €	290 000,00€
C = Total des dépenses de l'exercice	7 633 493.00 €	7 404 514.00€

Les dépenses de personnel du chapitre 12 représentent 57.09 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les charges financières du chapitre 66 correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune, et représentent 0.93 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services du chapitre 11, elles représentent 26.26% des dépenses réelles de fonctionnement.

#### C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2021	BP 2022
013 – Atténuation de charges	18 100.00 €	16 600.00€

70 – Prestations de services	400 260.00 €	490 600.00€
73 – Impôts et Taxes	3 495 476.00 €	3 675 912.00€
74 – Participations	3 081 150.00 €	3 115 030.00€
75 – Autres produits	95 200.00 €	89 435.00€
76 – Produits financiers	314.00 €	0.00€
77 – Produits exceptionnels	8 700.40 €	4 658.00€
A = <u>Total recettes réelles</u>	7 099 200.40 €	7 392 235.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 470 €	12 279.00€
$B = \underline{Total\ recettes\ d'ordre}$	55 470.00 €	12 279.00€
$C = \frac{\text{Total des recettes de l'exercice}}{(A+B)}$	7 154 670.40 €	7 404 514.00€
Reprise excédent N-1	478 822.60 €	0.00€
TOTAL DES RECETTES	7 633 493.00 €	7 404 514.00€

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont les suivants :

Les impôts locaux ou fiscalité directe locale : augmentation des taux d'imposition communale.

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Anciens taux 2021	Taux de référence	Nouveaux taux 2022 proposés	Nouveau produit fiscal attendu
TFPB	5 237 000,00 €	54,08%	54,08%	55,08%	2 884 540 €
TFPNB	84 500,00 €	64,40%	64,40%	64,40%	54 418 €
CFE	807 300,00 €	16,28%	16,28%	17,89%	144 426 €
					3 083 384 €

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale concernant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités perdent leur pouvoir de fixation du taux de cette taxe.

En application de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes, dès 2021, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour mémoire, le taux départemental de la TFPB en 2020 était de 25.36%.

La sur ou sous-compensation liée au transfert de la part départementale de la TFPB est neutralisée chaque année, à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (article 29 de la loi de finances pour 2021).

Pour la commune de Pavilly, le transfert de la part départementale de la TFPB se traduit par une sur-compensation de 13 093 €. La neutralisation de cette sur-compensation se traduira pour Pavilly, par le versement d'une contribution d'un montant identique, qui sera prélevé sur les produits de TFPB revenant à la commune.

Le produit fiscal attendu pour 2022 s'établit à 3 083 384.00 €

 Les principales dotations versées par l'Etat à la commune, dans le cadre de la décentralisation, sont les suivantes:

DOTATIONS DE L'ETAT	RAPPEL 2021	MONTANT 2022
Dotation Globale de Fonctionnement	1 415 000 €	1 402 240€
Dotation de Solidarité Rurale	630 000 €	685 663€
Dotation de Solidarité Urbaine	370 000€	374 308€
Dotation Nationale de Péréquation	246 000€	229 144€
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	2 661 000 €	2 691 355€

Après 3 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune s'est stabilisée en 2018 et en 2019, pour reprendre sa baisse en 2020 et une légère augmentation en 2021, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :

Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : 1 596 317  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 1 476 596  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 1 419 960  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 1 423 100  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 1 423 100  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2020 : 1 411 500  $\in$  Dotation Globale de Fonctionnement 2021 : 1 415 000  $\in$ 

En 2022, cette dotation s'établirait à 1 402 240 €, en légère diminution par rapport à 2021.

#### • Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX	RAPPEL 2021	MONTANT 2022
Concessions de cimetière	12 500 €	11 560 €
Redevances à caractère culturel (droits d'entrée spectacles Halle aux Grains)	9 400 €	14 500€
Redevances à caractère sportif (droits d'entrée du squash)	1 000 €	3 000 €
Redevances à caractère de loisirs (accueils de loisirs, de jeunes, multi-accueil)	104 500 €	135 700€
Redevances à caractère scolaire (tarifs cantine, et accueil périscolaire)	186 000 €	227 000.00 €
TOTAL DES PRODUITS	313 400 €	391 760 €

#### II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

#### A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

En 2022, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de <u>6 071 829.48 €</u>,

#### B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2021	BP 2022
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – Dépenses nouvelles d'équipement	1 985 510.00 €	4 770 914.00 €
10 – Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	298 300.00 €	323 222.84 €
020 – Dépenses imprévues	18 967.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	00.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	2 302 777.00 €	5 094 136.84.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sec- tions de fonctionnement et d'investissement	55 470.00 €	12 279.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	55 470.00€	12 279.00€
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	2 358 247.00 €	5 106 415.84 €
D = Restes à réaliser	354 083.25 €	455 443.93 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	151 038.53 €	509 969.71 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	2 863 368.78 €	6 071 829.48 €

#### Programme pluriannuel d'investissement 2022

Le budget 2022 a prévu la révision d'autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) afférents à des opérations d'investissement 2021 et 2019 :

#### A - Révision des AP/CP 2021 :

En complément de l'ouverture de ces nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement, la commune a révisé ces AP/CP ouverts en 2021 et en 2019 de la façon suivante :

				Crédits	de paiement	
Numéro AP	Autorisation de	Autorisation de Montant de l'AP (Dépenses)				
	Programme (AP)	Pioneane de	2021		022	2023
	Autorisation de programme (AP) initiale	3 065 600	€		2 450 000 € 365 600	
AP21-A	Travaux :	2 732 000 €	250 000 €	2 450		
	Divers imprévus :	100 000 €				
	Honoraires MOE :	226 000 €				
	Honoraires BCT ;	7 600 €				
	AP révisée du 11/04/2022	3 195 951,6	94 719,00 €	850 00	00,00 €	2 251 232,60 €
	Autorisation de	3.065.600.6	2021		2022	2023
	Autorisation de programme (AP) initiale -	3 065 600 €	2021		2022	2023
	programme (AP)	3 065 600 €	2021		2022	2023
	programme (AP) initiale -		2021		2022	2023
	programme (AP) initiale -	30 000 €	2021 250 000 €		2022 2 450 000 €	2023
	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt :	30 000 € 1 000 800 €				
	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt : FCTVA (16.404%):	30 000 € 1 000 800 € 502 881 €				
	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.404%): Contrat de territoire :	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 €				
	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.40496) : Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain :	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 € 300 000 €				
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt: FCTVA (16.404%): Contrat de territoire: Petites Villes de Demain: DETR (30% HT):	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 € 300 000 €				
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt : FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT) :	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 € 300 000 € 739 200 € 100 000 €				
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt : FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT): DSIL : Autofinancement :	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 € 300 000 € 739 200 € 100 000 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.404%) : Contrat de territoire : Petites Villes de Demain : DETR (30% HT) : DSIL : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours	30 000 € 1 000 800 € 502 881 € 200 000 € 300 000 € 100 000 € 192 719 € 3 195 951,60 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt : FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT) : DSIL : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours FNADT	30 000 €  1 000 800 €  502 881 €  200 000 €  300 000 €  100 000 €  192 719 €  3 195 951,60 €  30 000,00 €  500 000,00 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt : FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT): DSIL : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours FNADT DETR	30 000 €  1 000 800 €  502 881 €  200 000 €  300 000 €  100 000 €  192 719 €  3 195 951,60 €  30 000,00 €  500 000,00 €  250 000,00 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT) : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours FNADT DETR DETR	30 000 €  1 000 800 €  502 881 €  200 000 €  300 000 €  100 000 €  192 719 €  3 195 951,60 €  30 000,00 €  500 000,00 €  250 000,00 €  401 178,00 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fonds de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Demain : DETR (30% HT): DSIL : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours FNADT FRADT DETR DSIL Département	30 000 €  1 000 800 €  502 881 €  200 000 €  300 000 €  100 000 €  192 719 €  3 195 951,60 €  30 000,00 €  500 000,00 €  250 000,00 €  401 178,00 €  60 000,00 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €
AP21-A	programme (AP) initiale -  Fands de concours Com: Emprunt :  FCTVA (16.404%): Contrat de territoire : Petites Villes de Derrain : DETR (30% HT) : Autofinancement : AP révisée du 11/04/2022 Fonds de concours FNADT DETR DETR	30 000 €  1 000 800 €  502 881 €  200 000 €  300 000 €  100 000 €  192 719 €  3 195 951,60 €  30 000,00 €  500 000,00 €  250 000,00 €  401 178,00 €	250 000 €		2 450 000 €	365 600 €

FCTVA (16,404%)

521 428,60 €

				Crédits de paiement			
Numéro A P	AP Autorisation de Montan		,	(Dépenses)			
MINETO AT	Programme (AP)	Pioneane ac in	2021	2022	2023		
			programme (AP)				
		40 000 € 2 960 000	2 960 000 €	300 000 €			
AP21-B	Travaux :	3 000 000 €	40 000 €	2 900 000 €	300 000 0		
APZI-D	Divers imprévus :	100 000 €	_				
	Honoraires MOE :	190 000 €					
	Honoraires BCT :	10 000 €					
	AP Révisée du 11/04/2022	5 414 220,00 €	16 620,00 €	890 600,00 €	4 507 000,00		
	initiale -						
		. 252 222 5	40 000 €	2 960 000 €	300 000 €		
	Emprunt :	1 350 000 € 541 332 €					
	FCTVA (16.404%): Contrat de territoire:	200 000 €					
	Petites Villes de Demain :	300 000 €					
	Département (25% x 1M):	250 000 €					
AP21-B	Autofinancement :	658 668 €					
ATZZ D	Automancement:	030 000 €					
	AP Révisée du 11/04/2022	5 414 220,00 €	16 620,00 €	890 600,00 €	4 507 000,00		
	Fonds de concours CCCA	30 000,00 €					
	FRADT	904 000,00 €					
	DETR	1 353 555,00 €					
	DSIL	902 370,00 €					
	Département	300 000,00 €					
	FEDER ET FSE	100 000,00 €					
	Autofinancement	921 925,00 €					

B - Révision des AP/CP 2019

FCTVA (16.404%):

902 370,00 €

				URBAIN AVENU			
	Autorisation		Crédits de paiement				
Numéro AP	Numéro AP De Programme (AP)	Montant de l'AP	(Dépenses)				
		IAF	2019	2020	2021	2022	2023
	AP Initiale	450 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
AP19-A	AP Révisée du 20/07/2020	450 000 €	28 100 €	243 100 €	178 800 €		
	AP Révisée du 14/04/2021	450 000 €	28 100 €	147 022 €	200 000 €	74 878 €	
	AP révisée du 11/04/2022	650 000,00 €	28 100,00 €	147 022,00 €	163 551,00 €	174 878,00 €	136 449,00
Numéro A P	Autorisation	DE FINA NCEM		DRISATION DE PR			
Mimero AP	De Programme (AP)	ľAP	2019	2020	2021	2022	2023
	AP initiale	450 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €		
	Subvention DETR:	24 965 €					
	Emprunt :	200 000 €					
	FCTVA (16.404%):	73 818 €					
	Com Com:	0€					
		151 217 €					
	AP révisée du 20/07/2020	450 000 €	28 100 €	243 100 €	178 800 €		
	Subvention DETR:	24 965 €					
		200 000 €					
	FCTVA (16.404%):	73 818 €					
	Autofinancement :	151 217 €					
AP19 - A	AP révisée du 14/04/2021	450 000 €	28 100 €	147 022 €	200 000 €	74 878 €	
	Subvention DETR :	24 965.00 €					
		200 000 €					
		73 818 €					
		0€					
	Autofinancement :	151 217 €					
	AP révisée du 11/04/2022	650 000,00 €	28 100,00 €	147 022,00 €	163 551,00 €	174 878,00 €	136 449,
	Subvention DETR:	12 652 €					
	Département	15 000 €					
		Commercial					
	FCTVA (16.404%);	106 626 € 515 722 €					

Autofinancement: 0€

## Les principaux investissements de l'année 2022 sont les suivants :

- opération d'équipement n°20 « Ecoles » : 23 107 €
- opération d'équipement n°25 « Restauration scolaire » : 84 324.00€
- opération d'équipement n°26 « Cimetière » : 100 100.00 €
- opération d'équipement n°41 « Plateau sportif La Viardière » : 890 600 €
- opération d'équipement n°42 « Jeunesse » : 61 245 €
- opération d'équipement n°51 « Plateau médical Cogétéma » : 850 000 €
- opération d'équipement n°81 « Parc urbain Jouvenet » : 300 000 €
- opération d'équipement n°85 « Voirie et réseaux » : 1 256 1000 €

## C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	122 850.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	875 325.00 €	4 000 000,00 €
10 – Dotations – Fonds divers	185 000.00 €	242 462.00 €
1068 – Reprise excédent de fonctionnement	402 741.78 €	755 000.19 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
165- dépôts et cautionnements reçus	0.00	500.00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	311 100.00 €	650 000.00 €
A = <u>Total recettes réelles</u>	1 897 016.78 €	5 647 962.19 €
021 - Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	588 762.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	275 210.00 €	290 000.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total recettes d'ordre	863 972.00 €	290 000.00 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	2 760 988.78 €	5 937 962.19 €
D = Restes à réaliser	102 380.00 €	133 867.29 €
Total des recettes cumulées (C+D+E)	2 863 368.78 €	6 071 829.48 €

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET - Récapitulation

### A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à 7 404 514.00€, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2021 reporté	0.00 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2022	7 377 547.00 €	7 377 547.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2021	7 404 514.00 €	7 404 514.00 €

#### B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à 6 071 829.48 €, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2020 reporté	151 038.53 €	0.00 €
Crédits 2020 reportés (restes à réaliser)	354 083.25 €	102 380.00 €
Crédits nouveaux 2021	2 358 247.00 €	2 760 988.78 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2021	6 071 829.48 €	6 071 829.48 €

#### IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs BP 2022 pour la commune – 6 263 Hab	Moyennes nationales 2020 de la strate communale*
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 131.65 € / Hab	1 093 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 176.00 € / Hab	1 355 € / Hab
Produit des impositions directes / population	527.21 € / Hab	695 € / Hab
DGF / population	224.60 € / Hab	217 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	761.76 € / Hab	382€ / Hab
Encours dette / population	499.91 € / Hab	1034 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.09%	53.14%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	64.78 %	78.40%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	42.51%	76.32%

<sup>\*</sup> données issues du ministère de l'économie et des finances (site internet « collectivités-locales.gouv.fr, onglet « comptes individuels des collectivités »)

#### V. L'ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE.

La structure de la dette communale n'est soumise à aucun risque financier, dans la mesure où les intérêts des prêts consentis, sont déterminés soit par des taux fixes, soit en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR) et non sur des index complexes fondés sur l'inflation, les taux de change, ou sur la différence entre un taux long et un taux court.

À ce titre, la typologie des 15 emprunts communaux représentant un encours de 3 310 943.69€ (2 985 947.02€ en 2021), au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice 2022 est la suivante :

⇒ 9 emprunts conclus par la commune sont à taux fixe pour un encours total 2 294 499.

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2007	2022	Commune de Pavilly	Caisse Fran- çaise de finan- cement	1 000 000 €	Taux fixe : 4.38%	84 808.14 €
2010	2030	Commune de Pavilly	Crédit agricole	335 000 €	Taux fixe : <b>3.49%</b>	150 750.00€
2012	2033	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	250 000 €	Taux fixe: 4.57%	143 750.00€
2013	2028	Commune de Pavilly	Crédit agricole	338 000 €	Taux fixe : <b>3.44%</b>	157 733.28€
2017	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	425 000 €	Taux fixe : <b>1.13%</b>	318 750.05€
2018	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	180 000 €	Taux fixe : <b>1.51%</b>	147 000.00€
2019	2040	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	350 000 €	Taux fixe : <b>0.98%</b>	319 375.00€
2020	2046	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	550 000 €	Taux fixe : <b>0.77%</b>	529 833.37€
2021	2046	Commune de Pavilly	Caisse Fran- çaise de Finan- cement Locale	450 000€	Taux fixe : 1.13%	442 500.00€

L'année 2021 n'a enregistré aucune extinction de prêts.

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 31/12

⊃ 1 prêt conclu par la commune est à taux révisable simple sur le livret A, pour un encours total de 1 497.74€

Date du	Date	Prêteur	Capital	Taux d'inté-	(a)
prêt	de fin		d'origine	rêt	au 31/12

1991	2023	Caisse des Dé- pôts et Consi-	14 635.11 €	Taux révi- sable sur Li-	1 497.74€
		gnation		vret A	

⊃ 5 emprunts conclus sous l'égide du Syndicat du collège « Les Hauts du Saffimbec », et repris par la commune à la suite de la dissolution de ce dernier en 2018, sont à taux fixe pour un encours total de 834 946.11€:

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2008	2033	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	450 000 €	Taux fixe : 4.82%	274 833.45€
2010	2030	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	570 000 €	Taux fixe : 3.26%	256 500 €
2010	2030	Syndicat du CES	Crédit Agricole	100 000 €	Taux fixe : 3.35%	45 000.00 €
2012	2027	Syndicat du CES	Caisse des dé- pôts et consi- gnations	375 000 €	Taux fixe : 4.51%	180 166.60€
2013	2028	Syndicat du CES	Crédit agricole	150 000 €	Taux fixe : 3.06%	78 446.06€

Sur cet encours de dette syndicale, la commune de Pavilly en supporte environ 62 %, les communes d'Emanville, Fresquiennes, Goupillières, Sainte-Austreberthe, Limésy prenant en charge les 38 % restant.

#### VI. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

A) Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet	Emplois budgétaires permanents à temps non complet	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2022	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP
Directeur général des services	1	0	1.00	1.00
Emplois de la filière administrative	19	1.6	20.6	15.6
Emplois de la filière technique	45	19.16	64.16	56.24
Emplois de la filière sociale	3	0	3	2
Emplois de la filière médico-sociale	2	0	2	2
Emplois de la filière sportive	0	0	0	0

Emplois de la filière culturelle	0	0	0	0
Emplois de la filière animation	12	4.12	16.12	17.82
Emplois de la filière police	4	0	4	4.00
TOTAL GÉNÉRAL	85	24.88	109.88	97.66

# B) Les agents contractuels de la fonction publique territoriale

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2022
Emplois de la filière technique	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible – Art 3-1	4 Adjoints techniques Catégorie C		4
Emplois de la filière animation	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible – Art 3-1	4 Adjoint d'animation Catégorie C		4
Emplois de la filière technique	Autres – contrat de projet	l ingénieur Catégorie A		1
Emplois de la filière sociale	Vacance temporaire d'emploi – Art 3-2	1 Educateur de Jeunes enfants Catégorie A		1
TOTAL GENERAL		10		10

Fait à Pavilly, le 31/03/2022

Le Maire

François TIER (Pentin

145